

Compte-rendu du Conseil de Faculté du 14 novembre 2019

Élus présents : Alain AYERBE, Catherine BOISSON, Gérémy COMETTI, Philippe CORDAZZO, Nalini FURST, Philippe HAMMAN, Judicaël JUGE, Anne-Sophie LAMINE, Elena LANDMANN, Geoffrey POITOU

Élus excusés : Catherine DELCROIX, Elise MARSICANO, Maurice Wintz, Salomé DEBOOS, SOME Roger, Frédéric BAUER,

Élus absents :

Procurations : Mme Delcroix à Mme Boisson, M.Wintz à M.Hamman, M.Somé à M.Cometti

Invités permanents : Nicolas AMADIO, Catherine LEOPOLD, Pascal HINTERMYER

Invités permanents excusés : Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

Président de séance : Jean-Daniel BOYER, Doyen

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 septembre 2019
2. Présentation réforme des études de santé (Invité Christian Bonah)
 - Présentation générale de la réforme
 - Présentation du projet de la Faculté et de la demande de moyens conditionnant sa mise en place
 - Présentation des attendus
3. Point sur les heures de services et heures complémentaires
4. Budget
5. Demande de financements - commission pédagogique
6. Organisation des études de Master 2 : Mme Landmann

Points d'information :

- Locaux Ensemble Saint Georges

- Résultat de l'élection à la direction de l'Institut d'Ethnologie
- Bureau des associations des étudiants
- Demande d'ouverture d'un master analyse et politique économique parcours « sciences économiques et sociales » porté par la faculté des sciences économiques et de gestion et par la faculté des sciences sociales

Conseil restreint aux EC à l'issue du conseil de faculté :

Ordre du jour : Demande de décharge CRCT, Délégation CNRS, IUF
Comité d'experts scientifiques

Le Doyen ouvre la séance à 16 h

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 septembre 2019 :

Le compte-rendu est approuvé pour, à l'unanimité des membres du conseil.

2. Présentation réforme des études de santé (Invité Christian Bonah)

- Présentation générale de la réforme
- Présentation du projet de la Faculté et de la demande de moyens conditionnant sa mise en place
- Présentation des attendus

M. Boyer accueille M. Bonah qui présente la réforme des études de santé.

M. Boyer explique que la réforme a eu et a du mal à se mettre en place ; différentes réunions avec le central et différentes propositions ont eu lieu.

Il explique qu'il n'a de ce fait pas présenté l'état des discussions au conseil de Faculté de septembre car les choses n'étaient pas encore clairement définies.

Il y aurait 9 parcours différents relevant de 9 composantes : Sciences Economiques et de Gestion, Psychologie, Maths info, Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Sport et sciences sociales.

M. Bonah explique que le nombre de places au concours et les modalités de sélection ne sont pas encore connus (400 ?) mais en tout cas on ne peut plus continuer à inscrire autant d'étudiants en 1^{ère} année de santé sans leur offrir la possibilité de poursuivre leurs études en cas d'échec notamment après 2 ans d'études.

Les objectifs de la réforme sont aussi de diversifier le recrutement des professionnels de santé et éviter les redoublements sans équivalence à terme et aussi pour repenser le numerus clausus.

Opportunités	Problèmes
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier nos recrutements avec une dimension Sciences sociales/santé (recrutement profil de niveau sans doute meilleur que le niveau moyen actuel des étudiants en L1) - Contribuer à la diversification des profils des professionnels de santé - Nouveaux profils pour nos Masters (Sociologie, Ethnologie, Démographie, Ethique + débouchés possibles dans les Masters Sciences et société et IEP) <p>Cas d'un étudiant en M1 inédite également interne en psychiatrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De sous-encadrement - La proposition du central serait d'accueillir 100 étudiants en L1 (problème de salles, amphi, peut-être aussi d'identité) soit entre 200 et 250 sur les 3 années de Licence

M. Bonah et M. Boyer ont réfléchi à un projet de maquette pour évaluer les coûts. Elle intégrerait une dimension sciences sociales permettant aux étudiants de poursuivre en Licence de sciences sociales en cas d'échec au concours.

A partir de ce projet de maquette, le coût pour les sciences sociales serait de 588 heures TD; d'où une demande de création de 2 MCF (le 1er horizon 1 an donc recrutement au printemps, le second horizon 2 ans) + 1 ETP de biatss.

Il explique que sa position serait d'accepter sous réserve de l'octroi des moyens proposés.

Sur l'objectif du central d'intégrer 100 étudiants, il explique que cela lui paraît beaucoup plus compliqué notamment pour des questions de manque de place ; il faudrait délocaliser les cours de L1 ou avoir un accès facilité et privilégié à l'amphi Cavailès.

Pour cette seconde option, le chiffrage est plus important. En reprenant une maquette similaire le Coût total serait de 1 074 heures. Il nécessiterait le recrutement par création de

4 MCF Sciences sociales – Sciences sociales de la santé et le financement de 206 heures TD ainsi que l'embauche d'1 ETP.

Après discussions et échanges, la Faculté des Sciences sociales est prête à participer à la réforme des études de santé en proposant d'accueillir 40 étudiants en Sciences pour la santé à condition que les moyens en personnels (création de deux nouveaux supports de poste de MCF, octroi des heures complémentaires et d'1/2 ETP biatss) et un accès facilité sur le campus à des salles de TD pour ces étudiants soient garantis.

Vote pour à l'unanimité.

Concernant la proposition d'accueillir 100 étudiants, le conseil de Faculté s'est montré hésitant, même en conditionnant cet accueil aux demandes de moyens par 6 voix contre, 6 voix pour. Il considère que cette éventualité demanderait un temps de réflexion plus important.

ATTENDUS SCIENCES SOCIALES

Le conseil se prononce aussi sur les attendus qui figureront dans « parcoursup » de l'année prochaine :

Outre les attendus généraux de la Licence « Science pour la santé », les étudiants choisissant le parcours « Sciences sociales » devront montrer un intérêt spécifique pour l'étude des sociétés, des relations sociales et des interactions sociales régissant le fonctionnement de ces dernières.

En proposant une introduction à des disciplines telles que la sociologie, la démographie ou l'ethnologie, ainsi qu'aux études des sciences et des techniques et à l'éthique, ce parcours vise à l'acquisition d'un socle de savoirs fondamentaux aux sciences sociales et de savoir-faire en termes de méthodes d'enquête quantitatives et qualitatives.

Il sera attendu des étudiants qu'ils maîtrisent l'expression écrite, qu'ils soient prêts à lire des textes d'auteurs des sciences sociales et qu'ils développent des capacités d'analyse et de réflexion, qui leur permettront d'appréhender les problématiques et les enjeux touchant à la santé des populations.

Ces compétences visent en effet à former les futurs professionnels de santé à la connaissance des déterminants sociaux de la santé, au contexte sociétal de leur exercice et aux enjeux de l'épidémiologie sociale.

Voté à l'unanimité.

3. Point sur les heures de services et heures complémentaires :

Mme Léopold demande à chaque enseignant de signer son service prévisionnel de l'année 2019-2020 (e-mail envoyé le 13 novembre). Ces services seront ensuite envoyés à la DRH

4. Budget :

Mme Furst présente le budget de la Faculté et de chaque institut. Après discussion, le budget de l'institut de polémologie est revu à la hausse. Chaque institut disposera de 3000 euros sauf pour l'institut de sociologie qui disposera 4000 euros et le CEERE qui reste à 1000 euros. (Document joint)

Vote pour à l'unanimité.

5. Demande de financements - commission pédagogique

Trois demandes ont été accordées pour un budget de 1132 euros. (Document joint)

6. Organisation des études de Master 2 : Mme Landmann

Mme Landmann pose le problème du mémoire en master 2. Elle explique que les étudiants doivent se rendre sur le terrain et donc que la rédaction du mémoire prend beaucoup de temps et se fait en général après le retour du terrain. Elle demande donc s'il serait possible d'aborder le mémoire dès la première année de master 1 et donc de libérer les étudiants de cours.

Mme Lamine répond que cela est déjà le cas en master de sociologie, les étudiants ayant 10 semaines pour la rédaction de leur mémoire (il n'y a plus cours de début avril à septembre).

M. Hintermeyer explique en effet que la question du mémoire pose aussi un problème aux futurs thésards notamment aux potentiels candidats aux contrats doctoraux qui ne peuvent pas candidater sans avoir fini leur mémoire à temps c'est-à-dire en juin.

M. Boyer suggère à Mme Landmann d'en discuter avec les enseignants d'ethnologie pour que la question soit abordée dans les réunions de l'institut d'ethnologie et aussi lors du conseil de perfectionnement de l'institut.

Points d'information :

- Locaux Ensemble Saint Georges :

M. Boyer indique qu'il semblerait que la faculté des arts ne soit pas intéressée par ces locaux laissés libres suite au départ de l'IEP et de l'IPAG. La faculté pourrait éventuellement se positionner pour demander à être hébergé dans cet ensemble. Après discussion, le conseil approuve cette demande.

- Résultat de l'élection à la direction de l'Institut d'Ethnologie :

M. Cometti est élu directeur de l'institut pour 4 ans.

- Bureau des associations des étudiants :

M. Boyer explique qu'il est en pourparlers avec M. Larmet pour avoir une salle libre au 3^{ème} étage du bâtiment 5 (à côté de l'ascenseur)

Demande d'ouverture d'un master analyse et politique économique parcours « sciences économiques et sociales » porté par la faculté des sciences économiques et de gestion et par la faculté des sciences sociales visant à mettre en place une préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales. M. Gillig serait responsable de ce projet pour notre faculté (concours de l'agrégation) : avis favorable du conseil.

Conseil restreint aux EC à l'issue du conseil de faculté :

Ordre du jour : Demande de décharge CRCT, Délégation CNRS, IUF
Comité d'experts scientifiques

M. Boyer présente les demandes de décharge CRCT, Délégation CNRS, et IUF pour lesquelles il a été sollicité par des enseignants-chercheurs de la composante pour la session en cours. Compte tenu du nombre de demandes, la question de la couverture d'un certain nombre d'enseignements et de responsabilités est susceptible de se poser de la sorte à la prochaine rentrée. C'est pourquoi le doyen propose d'accepter les demandes formulées par les collègues sous réserve de l'organisation de leur part de la continuité du service, c'est-à-dire de la possibilité de se faire remplacer.

Sous cette réserve, le conseil de faculté restreint vote à l'unanimité pour les différentes demandes de décharge transmises.

2. Comité d'experts scientifiques.

M. Boyer fait état de la nécessité de tenir prochainement des élections complémentaires au Comité d'experts scientifiques pour la session à venir (ATER, PAST), compte tenu :

- d'un siège de corps A pour la représentation du CERIS non pourvu à la suite des élections de l'année dernière ;
- d'un siège de corps B à renouveler également pour le CERIS suite au rattachement de son titulaire à un autre institut à compter du 01/09/2019.

Le Conseil de faculté restreint acte la tenue de ces élections partielles à organiser par la composante pour les sièges du CERIS.

La séance est levée à 18h30